

Sur un Toponyme côtier : " Nor "

La Baie de Bourgneuf s'ouvre au Sud de l'embouchure de la Loire, entre l'île vendéenne de Noirmoutier et la presqu'île du Pays de Retz.

Enfermée dans un littoral de nature variée (falaises, dunes, polders...), elle renferme de vastes zones rocheuses dont les points marquants sont désignés, chacun, d'un nom particulier. Un des composants les plus courants est celui de *Roche* (Roche Bonnet, Roche Basse...) et ses synonymes *Rocher* (Rocher Plat, Rocher Baud...) et *Pierre* (La Pierre Ronde, Pierre du Chenal...).

Une enquête menée depuis plusieurs années a mis en évidence l'emploi d'un quatrième terme : celui de *Nor* avec des formes variables dues aux prononciations locales.

Ce terme se retrouve essentiellement en deux secteurs : sur la côte Nord-Est de la Baie d'une part ; aux abords de Noirmoutier de l'autre.

1° CÔTE NORD-EST DE LA BAIE, ENTRE PORNIC ET NOIRMOUTIER (sens SE-NW)

- La *Nor* (balise) et les *Anors* (A = à côté).
- Le Rocher du *Nor* (ou Haut du Nor).
- Le *Nouveau*.
- *Nor Sauvage* ; *Nor Garin* ; *Nor Aigu* ; *Nor Piat'* (prononciation de Nor Plat).

Diminutifs :

- *Nourette* (ou *Norette*) à Ménard.
- *Nourette* du Balmoral (ainsi nommée depuis le naufrage qu'y fit, à la fin du XIX^e siècle, le navire anglais « Balmoral »).

2° ABORDS DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER où le son « O » se transforme fréquemment en « OU » (ex. gros = grout' ; pomme = poumme...).

- La *Noure* des Pères (au Nord de l'île).
- La *Noure* à Louis Renaud »
- La *Noure* à Pierre Renaud »
- La *Noure* au Chat »
- La *Noure* à Jean Blain »
- La *Noure* Plate, et *Nor Piat'* »
- La *Noure* à Charrèr (ou *Nour* à Charrier) »
- La *Noure*, sur le plateau des Chevaux.
- La *Nérie* (à l'Ouest de l'île).
- *Goëmonour* (littéralement *Goëmon Nour*, la *Noure* au *Goëmon*, à l'Ouest de l'île).

Cette enquête a surtout porté sur la Baie de Bourgneuf que connaissent particulièrement les auteurs. Il semble cependant qu'il s'agisse là d'un terme beaucoup plus répandu.

En effet, en dehors de la Baie, un premier relevé donne :

1° SUD DE LA LOIRE :

a) Côte atlantique vendéenne :

- La *Noure*, entre le Pont-d'Yeu et les Marguerites.
- La Basse *Noure*, au large de Fromentine.
- La *Noure*, nom d'une ferme de la Barre-de-Monts, proche de la côte.
- La *Noure* et le *Noura*, devant le port des Sables-d'Olonne.

b) Île de Ré : la *Noure*, à l'entrée du Fier-d'Ars.

2° NORD DE LA LOIRE :

a) Belle-Île : le Bor-*Nor*.

b) Côte anglaise : le Bog *Nor*, suite de roches isolées entre Wight et Brighton.

Quelques remarques s'imposent donc :

1. Le sens de *Nor*, *Noure*, *Nourette*... est incontestablement celui de *Roche*.

2. La tautologie *Rocher du Nor* (qui est d'ailleurs à l'Ouest de la côte) tend à prouver l'ancienneté du terme. Le sens primitif de *roche* n'étant plus clairement apparu, il aura fallu le doubler d'un terme issu d'une langue postérieure (rocher).

3. La prédominance exclusive du terme sur les roches de l'estran, par rapport à la partie continentale, et dans la région considérée, peut s'expliquer par le fait que cette toponymie s'est conservée par tradition dans un milieu de pêcheurs. Par conséquent, elle aurait moins subi des influences linguistiques extérieures.

4. Les pièces d'archives anciennes ne traitent exclusivement que de lieux émergés (aveux, donations...) et l'on ne rencontre le mot *Nor* que sur les cartes marines. Encore ne remonte-t-on pas au-delà de la fin du XVII^e siècle, avec :

— *La Nor* : 1695 (DE LIVERNAN, « Plan de Bourgneuf, de sa baie et de sa rade » ; Serv. Hydrog. de la Marine Port. 52, div. 3, pièce 2).

— *La Nort* : carte non datée et non signée, mais que, d'après ses indications, il est possible de dater entre 1650 et 1700.

De toutes façons, l'erreur de la carte d'Etat-Major (1889) est flagrante dans l'utilisation de la graphie *Northe*.

Il reste à souhaiter que nos lecteurs fassent connaître d'autres exemples de ce toponyme côtier, en indiquant leur localisation précise et, chaque fois que possible, leur prononciation et leur graphie ancienne. Il devrait être alors possible d'en déterminer l'aire d'extension à défaut de l'origine (1).

G. REFFÉ et J. MOUNES.

(1) À noter que tous les *Nor* n'ont pas le sens que nous proposons ici. Ainsi de *Nort-sur-Erdre*, qui est un Noïro ritum, « nouveau gué » gaulois, de même que *Niort*.

Et que penser des toponymes bretons en *Nor* ou *Nour* : la *Nouriguel* en Larmor près Lorient (pointe et plage) ; le *Nouridy* (anse de Perros-Guirec) ; *Norvalin*, *Norhand*, *Norquer*, noms de sillages, parmi de nombreux autres dans lesquels on trouve l'élément *Nor* ? À noter que ces derniers ne désignent toutefois pas des accidents littoraux.

La Remiz penduline à Ouessant

Notre dernier séjour sur l'île d'Ouessant fut agrémenté, le 9 novembre 1963, par la prise de trois Remiz (*Remiz pendulinus*). Tandis que l'un de nous (H.K.) se croyait rendu dans son habituelle Camargue et sortait les oiseaux d'un filet gonflé par le vent, une quatrième prise s'envolait. Ce dernier oiseau portait un bandeau noir bien net, de même que l'un des deux individus observés ensemble le 12 (par J.V.) à Penn-ar-Land. Il s'agit donc d'un minimum de 4, peut-être 5 oiseaux ; en effet, nos trois Remiz capturées au crépuscule, dans le vallon de Penn-ar-Land, furent relâchées le lendemain matin au Stang-Körz. Leur examen a donné les indications suivantes :

— immatures de l'année au bandeau légèrement indiqué,

— condition physique satisfaisante,

— ala, poids et degré d'adiposité sont respectivement de :

55 mm, 9,0 g et 2 ; 55 mm, 9,2 g et 2+ ; 56 mm, 9,2 g et 3+

Moins spectaculaire que celle d'oiseaux américains ou asiatiques, la présence de la Remiz à Ouessant reste grande d'intérêt. La Remiz se livre certes, et surtout pendant son premier été, à un erratisme prononcé et, d'autre part, les phénomènes de dérive migratoire (drift-migration) ont sans